

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



JUN 14 1982

Distr.
GENERALE
S/15194
10 juin 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA FORCE INTERIMAIRE
DES NATIONS UNIES AU LIBAN

(pour la période allant du 11 décembre 1981 au 3 juin 1982)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	1
I. COMPOSITION ET DEPLOIEMENT DE LA FORCE	2 - 14
A. Composition et commandement	2 - 8
B. Déploiement	9 - 14
II. ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	15 - 25
A. Logement	16
B. Communications	17
C. Logistique	18 - 25
III. FONCTIONS ET ACTIVITES DE LA FORCE	26 - 53
A. Principes directeurs et mandat	26
B. Coopération avec l'ONUST	27 - 28
C. Contacts avec les parties	29 - 31
D. Situation dans le sud du Liban et activités de la FINUL	32 - 51
E. Activités humanitaires	52 - 53
IV. ASPECTS FINANCIERS	54
<u>Annexe.</u> Carte indiquant le déploiement de la FINUL en juin 1982	

INTRODUCTION

1. Le présent rapport, qui porte sur la période allant du 11 décembre 1981 au 3 juin 1982, retrace l'évolution de la situation en ce qui concerne le fonctionnement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Un additif au présent rapport, contenant mes observations sur la FINUL, sera publié à une date ultérieure.

I. COMPOSITION ET DEPLOIEMENT DE LA FORCE

A. Composition et commandement

a) Composition

2. Au 3 juin 1982, la composition de la Force était la suivante :

Bataillons d'infanterie

Fidji	628
France	595
Ghana	557
Irlande	671
Népal	432
Nigéria	696
Norvège	660
Pays-Bas	810
Sénégal	561

Unités de commandement

Ghana	140
Irlande	51

Unités logistiques

France	775
Italie	34
Norvège	191
Suède	144

Total 6 945

Outre les unités susmentionnées, la FINUL est assistée de 87 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Ces observateurs non armés relèvent, sur le plan opérationnel, du Commandant de la FINUL

3. Dans sa résolution 501 (1982) du 25 février 1982, le Conseil de sécurité a approuvé un accroissement des effectifs de la FINUL, qui devaient être portés de 6 000 à 7 000 hommes environ. Le 25 avril, j'ai informé le Conseil des mesures prises à cet égard (S/14996, par. 5). Depuis lors, les Gouvernements ghanéen, irlandais et norvégien ont renforcé leurs contingents respectifs de manière à accroître les effectifs de la Force et un bataillon d'infanterie français est arrivé dans la zone d'opération de la FINUL, le 28 mai 1982, ainsi que du personnel logistique supplémentaire français.

b) Commandement

4. La FINUL demeure placée sous le commandement du général de corps d'armée William Callaghan.

c) Relève des contingents

5. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, les contingents ont tous été relevés.

d) Pertes

6. Durant la période considérée, cinq membres de la Force sont morts et 17 ont été blessés. Un des cinq membres décédés a été tué au cours d'un accrochage; les autres sont morts de mort naturelle ou des suites d'accidents.

7. Depuis la création de la FINUL, 75 membres de la Force sont morts, dont 34 à la suite de tirs ou d'explosions de mines, 31 dans des accidents et 10 de causes naturelles. Quelque 115 membres de la Force ont été blessés lors d'accrochages, de bombardements et d'explosions de mines.

e) Discipline

8. La discipline, le dévouement et la conduite des membres de la FINUL et des observateurs militaires de l'ONUST détachés auprès de la Force, qui continuent d'opérer dans des conditions difficiles et souvent dangereuses, témoignent de leur valeur et font honneur à leurs chefs et à leur pays.

B. Déploiement

9. Des changements importants ont été apportés au déploiement de la Force à la suite de l'accroissement de ses effectifs. Un secteur (correspondant à une compagnie) où une partie du bataillon nigérian était précédemment déployée et où se trouvent les villages de Tulin et de Qabrikha a été confié au bataillon ghanéen récemment renforcé. Le nouveau bataillon français a été déployé dans le secteur central et le secteur est de la zone précédemment affectée au bataillon nigérian qui, lui, a été redéployé dans la partie est de la zone d'opération du bataillon sénégalais. Le bataillon irlandais s'est vu confier un petit secteur de la zone ghanéenne.

10. Les observateurs militaires de l'ONUST qui constituent le Groupe d'observateurs militaires au Liban ont continué d'occuper cinq postes d'observation (Lab, Hin, Ras, Mar, Khiam) situés le long de la ligne de démarcation de l'armistice israélo-libanais de 1949, côté Liban. En outre, sept équipes d'observateurs de l'ONUST aident la FINUL à s'acquitter de sa tâche. Une équipe basée à Metulla (Israël) assure la liaison avec les forces de défense israéliennes dans cette localité et, par leur intermédiaire, avec les forces de facto (milices chrétiennes et apparentées) à Marjayoun. Une équipe basée à Tyr assure la liaison avec les représentants locaux des éléments armés (principalement l'Organisation de libération de la Palestine et le Mouvement national libanais) et l'Amal (organisation paramilitaire chiite libanaise). Le nombre des équipes mobiles, dont les fonctions principales consistent à prévenir les incidents et à enquêter lorsqu'il s'en produit, a été porté de quatre à cinq. Une nouvelle équipe a occupé une position des Nations Unies près du château de Beaufort, position qui a été rétablie le 31 mars 1982 (voir S/14996, par. 7).

11. Au 3 juin, la FINUL était déployée comme suit (voir la carte jointe en annexe) :

- a) Le quartier général de la Force demeurait à Naqoura;
- b) Le bataillon sénégalais était déployé dans la partie nord du secteur ouest, son quartier général étant à Marakah;
- c) Le bataillon nigérian était déployé dans la partie nord du secteur central, son quartier général étant à Tayr Zibna;
- d) Le bataillon français était déployé dans la partie nord-est du secteur central, son quartier général étant à Burj Qallawiyah;
- e) Le bataillon ghanéen était déployé dans la partie est du secteur central, son quartier général étant à Kafr Dunin;
- f) Le bataillon irlandais était déployé dans la partie sud-est du secteur central, son quartier général étant à Tibnine;
- g) Le bataillon néerlandais était déployé dans la partie sud-ouest du secteur central, son quartier général étant à Haris;
- h) Le bataillon fidjien était déployé dans la partie sud du secteur ouest, son quartier général étant à Qana;
- i) Le bataillon népalais était déployé dans la partie ouest du secteur est, son quartier général étant à Blate;
- j) Le bataillon norvégien était déployé dans la partie est du secteur est, son quartier général étant à Ebel es-Saqi;
- k) L'unité de commandement de la Force, composée de troupes ghanéennes et irlandaises, était basée à Naqoura;

- l) L'unité logistique française était installée à Naqoura;
- m) La compagnie française du génie était installée à Al Hinniyah;
- n) Deux sections ghanéennes du génie étaient basées à Naqoura;
- o) La compagnie norvégienne d'entretien était installée à proximité de Tibnine;
- p) L'unité hélicoptérée italienne était basée à Naqoura;
- q) L'unité médicale suédoise était installée à Naqoura;
- r) Le Groupe d'observateurs militaires au Liban était basé à Naqoura;
- s) Un détachement de garde de la FINUL, dont l'effectif a été ramené à 25 hommes, prélevés sur chacun des bataillons d'infanterie de la Force à tour de rôle toutes les quatre semaines, était stationné dans la caserne de Tyr;
- t) La compagnie de police militaire était basée à Naqoura; elle opérait dans toute la zone d'opération de la FINUL et intervenait à l'extérieur en cas de besoin.

12. L'effectif de l'unité de l'armée nationale libanaise qui est placée sous le contrôle opérationnel du Commandant de la Force est demeuré d'environ 1 350 officiers et hommes de troupe. Le quartier général de cette unité demeure installé à Arzun et des sous-unités sont attachées à des bataillons de la FINUL. Une section de garde ainsi qu'une compagnie du génie étaient stationnées à la caserne de Tyr. L'ensemble de cette unité a continué d'être affectée conjointement avec du personnel de la FINUL à des patrouilles et à des postes d'observation et de contrôle.

13. La compagnie libanaise du génie a continué d'améliorer les bâtiments actuels et de construire des abris. Elle a aussi entrepris des projets dans l'intérêt de la population civile se trouvant dans la zone d'opération de la FINUL. Le détachement d'une section du génie de l'armée libanaise auprès de la compagnie française du génie à Al Hinniyah a pris fin.

14. La coopération entre la FINUL et les Forces libanaises de sécurité intérieure est demeurée très étroite et des questions opérationnelles d'intérêt commun ont été examinées régulièrement lors de réunions de coordination tenues sous la présidence du Gouverneur du Sud du Liban.

II. ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

15. La mise en place de l'infrastructure et des autres installations dont la Force a besoin a progressé. L'emploi de main-d'oeuvre locale pour aider les divers bataillons à s'acquitter de leurs tâches courantes a permis de libérer du personnel militaire pour les activités opérationnelles. En outre, l'affectation d'agents du Service mobile à divers bataillons a facilité le règlement des questions administratives. La FINUL continue toutefois à se heurter à des difficultés, surtout en ce qui concerne l'entretien des véhicules.

A. Logements

16. Le programme de construction de logements préfabriqués a été accéléré. Quarante-neuf de ces bâtiments ont été érigés. Les travaux à faire pour en ériger 21 autres (pour abriter des dépôts de munitions, des ateliers, des stations-service et une station de pompage) ont commencé.

B. Communications

17. L'installation d'un réseau téléphonique entièrement automatique reliant le quartier général de la FINUL à Beyrouth, à tous les bataillons et à la FMUOD est terminée. En outre, l'installation d'une liaison radio sur ondes d'hyperfréquence entre Beyrouth et Naqoura a été entreprise. Des mesures ont aussi été prises pour améliorer les communications téléphoniques avec les bataillons. Un canal distinct pour la radiodiffusion a été réservé à l'unité logistique française.

C. Logistique

18. L'appui logistique nécessaire à la FINUL continue à lui être fourni par une unité logistique du quartier général, l'unité logistique française, la compagnie norvégienne d'entretien, une unité ghanéenne du génie, l'unité médicale suédoise et l'unité hélicoptérée italienne.

19. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, des efforts considérables ont été faits pour réduire les délais de livraison des pièces détachées grâce à un système d'approvisionnement direct applicable à un plus grand nombre de marques de véhicules et de matériels. La fourniture de carburant par la raffinerie de Zahrani a été satisfaisante et les réserves des contingents ont été augmentées.

20. On a continué à s'efforcer d'accroître encore les achats de biens et de services au Liban et à s'efforcer d'utiliser le plus possible les installations du port de Beyrouth, qui est devenu le principal port d'entrée des marchandises arrivant dans la région.

21. En dépit de certains progrès, dont la révision générale des véhicules des contingents français, irlandais et néerlandais dans leurs pays respectifs, le parc de véhicules de la FINUL continue de poser des problèmes d'entretien. La réparation de nombreux véhicules n'étant plus rentable, il a fallu en remplacer beaucoup. Environ 100 véhicules, principalement des jeeps et des camions, ont été commandés. Malgré l'amélioration des ateliers de réparation, l'entretien des véhicules blindés de transport de troupes continue de poser des problèmes.
22. En coopération avec les autorités libanaises compétentes, la FINUL a continué à s'efforcer d'augmenter l'approvisionnement en eau de son quartier général de Naqoura ainsi que des divers bataillons. Le raccordement progressif de la FINUL au réseau libanais de distribution d'électricité a progressé. Des travaux urgents de réfection ont commencé sur la route d'Al Hinniyah à Zibquin, dans le secteur ouest de la zone d'opération, avec l'aide des services du Gouverneur du Sud du Liban.
23. Pendant la période considérée, la compagnie française du génie a désamorcé ou fait exploser 150 obus, mines, grenades et pièges et a neutralisé 140 bombes-grappes. Elle a aussi déminé environ 10 000 mètres carrés de terrain. En outre, elle a déplacé 60 000 mètres cubes de terre pour niveler les emplacements prévus pour des travaux de construction, creuser des tranchées et des fosses d'entretien et pour dégager environ 40 kilomètres de pistes nouvelles dans la zone d'opération.
24. L'hôpital de la FINUL à Naqoura, dont l'unité médicale suédoise assure le fonctionnement, a continué à fournir des services de santé et d'hygiène au personnel de la Force et à la population civile, en coopération avec les centres médicaux des bataillons et les services médicaux libanais. Pendant la période considérée, le centre de consultations externes a soigné 4 646 patients (1 997 membres du personnel de la FINUL et 2 649 civils libanais). Au cours de la même période, 450 patients (225 membres du personnel de la FINUL et 225 civils libanais) ont été admis à l'hôpital et 221 interventions chirurgicales ont été effectuées dans son bloc opératoire. Au total, 1 603 radiographies ou radioscopies ont été effectuées, le laboratoire a fait 5 296 analyses et le dentiste de l'hôpital a soigné 705 patients. En outre, les centres médicaux des bataillons ont continué à dispenser des soins à la population locale. Pour des cas particulièrement graves, qui ne pouvaient pas être traités de manière adéquate à l'hôpital de Naqoura, la FINUL a pu, comme auparavant, recourir aux services de l'hôpital Rambam à Haïfa.
25. L'unité hélicoptérée italienne a comme auparavant transporté des malades ou des blessés graves. Les membres du personnel de la FINUL ainsi que les civils libanais qui devaient recevoir des soins d'urgence ont été évacués sur l'hôpital de Naqoura. On a procédé à 36 évacuations de ce type, dont 19 ont eu lieu de nuit, souvent dans des conditions dangereuses. A quatre reprises, les hélicoptères ont essuyé le tir d'éléments armés. L'unité hélicoptérée a également fourni un appui logistique essentiel. Pendant la période considérée, elle a transporté 3 140 passagers et 67 tonnes de marchandises. Le rôle vital qu'elle joue a été particulièrement évident pendant les périodes de tension ou lorsque la liberté de mouvement était réduite.

III. FONCTIONS ET ACTIVITES DE LA FORCE

A. Principes directeurs et mandat

26. La FINUL a continué d'opérer conformément aux principes directeurs énoncés dans le rapport du Secrétaire général daté du 19 mars 1978 (S/12611) relatif à l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et que le Conseil a approuvé par sa résolution 426 (1978). Conformément à ce rapport, la FINUL devait s'acquitter de son mandat en deux étapes. Au cours de la première étape, elle devait confirmer le retrait des forces israéliennes du territoire libanais, jusqu'à la frontière internationale. Cela fait, elle devait s'établir et se maintenir dans une zone d'opération. A cette fin, elle devait superviser la cessation des hostilités, assurer le caractère pacifique de la zone d'opération, contrôler tout mouvement et aider le Gouvernement libanais à rétablir son autorité dans la région.

B. Coopération avec l'ONUST

27. Les observateurs militaires de l'ONUST ont continué à aider la FINUL et à coopérer avec elle dans l'accomplissement de sa tâche conformément aux arrangements institutionnels exposés plus haut dans le paragraphe 10.

28. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport spécial en date du 25 avril 1982 (S/14996 et Corr.1), j'ai donné pour instructions au Chef d'état-major de l'ONUST, en application de la résolution 501 (1982) du Conseil de sécurité, de se mettre en rapport avec les Gouvernements israélien et libanais en vue de réactiver la Convention d'armistice général du 23 mars 1949 et de convoquer rapidement une réunion de la Commission mixte d'armistice israélo-libanaise. Lors de ces contacts, les parties ont rappelé leurs positions sur ces questions. En dépit des efforts du Chef d'état-major, il n'a pas été possible de convoquer une réunion.

C. Contacts avec les parties

29. Durant la période considérée, les contacts avec les parties intéressées ont été maintenus tant au Siège de l'Organisation des Nations Unies que dans la zone d'opération, en vue de permettre à la FINUL de remplir son mandat. Au début de février 1982, M. Brian Urquhart, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, s'est, à ma demande, rendu dans la région. Il s'est entretenu de la situation dans le Sud du Liban avec le Président du Liban et de hauts fonctionnaires du Gouvernement libanais, le Président de l'Organisation de libération de la Palestine ainsi que le Premier ministre et de hauts fonctionnaires du Gouvernement israélien. J'ai informé le Conseil de sécurité de ces contacts dans mon rapport spécial du 16 février 1982 (S/14869).

30. Le général Callaghan et ses principaux collaborateurs se sont tenus constamment en rapport avec les parties au sujet de questions concernant le déploiement et le fonctionnement de la Force. En outre, et conformément aux

résolutions 488 (1981), 498 (1981) et 501 (1982) du Conseil de sécurité, des réunions ont eu lieu avec de hauts fonctionnaires libanais, en particulier avec le Chef d'état-major de l'armée, en vue de progresser dans l'établissement d'un programme commun échelonné d'activités à exécuter pour assurer l'application de la résolution 425 (1978). Dans la zone d'opération, les membres de la FINUL ont pris part à des négociations et à des consultations avec les divers groupes armés, selon les besoins.

31. A Jérusalem, le général Erskine, Chef d'état-major de l'ONUST, et ses principaux collaborateurs se sont tenus en rapport avec les autorités israéliennes, selon que de besoin, au sujet de questions concernant la FINUL. A Beyrouth, le siège de la Commission mixte d'armistice israélo-libanaise a continué de servir de bureau de liaison à la FINUL. M. Iqbal A. Akhund, Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban, en poste à Beyrouth, a continué à prêter son concours à la FINUL et celle-ci a continué à bénéficier de l'appui très utile du Centre d'information des Nations Unies à Beyrouth, pour ses rapports avec les organes d'information.

D. Situation dans le Sud du Liban et activités de la FINUL

32. Dans mon dernier rapport périodique (S/14789 et Corr. 1), j'ai rendu compte de la situation au 10 décembre 1981. Après avoir examiné ce rapport, le Conseil de sécurité a adopté, le 18 décembre 1981, sa résolution 498 (1981) par laquelle il a renouvelé le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois et a réitéré sa détermination d'assurer l'application de la résolution 425 (1978) dans la totalité de la zone d'opération assignée à la FINUL jusqu'aux frontières internationalement reconnues. Par la suite, le Conseil a adopté sa résolution 501 (1982), dans laquelle il a réaffirmé une fois encore sa résolution 425 (1978).

33. Pendant la période considérée, les activités des éléments armés, de l'Organisation paramilitaire chiite libanaise (Amal), des forces de facto et des forces de défense israéliennes dans la zone d'opération de la FINUL et à ses abords se sont poursuivies. Des affrontements survenus en dehors de la zone ont eu fréquemment des répercussions dans la zone même. C'est ce qui s'est produit, notamment, à la fin de janvier et au milieu d'avril, lors d'affrontements violents entre l'Amal et des groupes associés au Mouvement national libanais. Durant le mois d'avril, d'autre part, plusieurs incidents ont éclaté à Brashit, dans le secteur du bataillon irlandais : des éléments infiltrés non identifiés ont fait sauter plusieurs maisons et trois Libanais ont été atteints de coups de feu. Il y a eu relativement peu d'actions hostiles dirigées contre la FINUL elle-même, mais un incident survenu le 2 janvier 1982 a eu des conséquences fatales : deux soldats ghanéens qui gardaient une position de la FINUL ont été attaqués par des assaillants non identifiés et l'un des soldats, atteint d'une balle, est mort de ses blessures.

/...

a) Incidents mettant en cause des éléments armés

34. Les tentatives faites par des éléments armés pour établir des positions dans la zone d'opération de la FINUL ont continué à poser un problème grave à la Force. Elle s'est opposée à ces tentatives, qui ont eu lieu principalement dans certaines parties des secteurs des bataillons sénégalais et néerlandais. La FINUL a continué à surveiller étroitement les positions occupées par des éléments armés pour éviter qu'elles ne soient utilisées à des fins tactiques ou hostiles. Les négociations se sont poursuivies en vue d'en réduire le nombre et l'ampleur.

35. La FINUL a continué d'empêcher des groupes d'éléments armés de pénétrer dans sa zone : un de ces groupes a été intercepté durant la deuxième quinzaine de décembre, huit en janvier, deux en février, trois en mars, deux en avril et deux en mai. Comme auparavant, des individus qui étaient armés, portaient un uniforme militaire ou refusaient de laisser fouiller leur véhicule ont également essayé à maintes reprises de pénétrer dans la zone de la FINUL ou de s'y déplacer. Ces individus ont été interceptés aux postes de contrôle de la FINUL et leurs armes ont été confisquées. Au cours du mois de décembre, 64 personnes ont été ainsi refoulées et 21 armes ont été confisquées. Les chiffres correspondants ont été respectivement de 70 personnes et 61 armes en janvier; 27 personnes et 58 armes en février; 98 personnes et 96 armes en mars; 69 personnes et 62 armes en avril; et 27 personnes et 47 armes en mai. A plusieurs reprises, la tension est montée aux postes de contrôle, par suite du refus de certains individus de coopérer avec la FINUL.

36. La période considérée a été marquée par plusieurs incidents mettant en cause des éléments armés et du personnel de la FINUL et au cours desquels des coups de feu ont été tirés. Certains des incidents les plus graves sont relatés brièvement ci-après :

- i) Le 25 janvier, des membres de l'Amal, prétendant que des éléments du Mouvement national libanais avaient occupé une maison qui domine le village de Jwayya, ont pénétré de force dans le poste de commandement de la compagnie sénégalaise, situé à l'entrée est du village. Durant l'échange de coups de feu qui a suivi entre les deux groupes libanais, le poste de commandement a été touché directement plusieurs fois. Des renforts de la FINUL ont été transportés à Jwayya et ont repris le contrôle de la région.
- ii) Le 28 janvier, des hostilités ont éclaté de nouveau entre l'Amal et des éléments du Mouvement national libanais dans la région de Qana et Hannawiyah, dans le secteur du bataillon fidjien. Les combats ont rapidement gagné Ayn Bal et As Siddiqin, dans le secteur du bataillon néerlandais, et fait des morts dans les deux camps. A la suite d'efforts intensifs de la FINUL, le calme a pu être restauré le 30 janvier.

- iii) Le 8 février, un soldat français, qui conduisait un camion faisant partie d'un convoi de la FINUL, a été blessé à la jambe par un tireur non identifié, à 3 km au nord du pont de Kasmiya.
- iv) Entre le 13 et le 16 avril, de nouvelles hostilités ont éclaté entre l'Amal et diverses factions du Mouvement national libanais dans le secteur du bataillon sénégalais. Durant les fusillades nourries qui ont été déclenchées, certaines positions de la FINUL ont été touchées par des tirs de mortier et d'armes individuelles.
- v) Le 24 avril, une position de la FINUL, dans le secteur du bataillon néerlandais, a été prise sous le feu d'éléments armés d'armes individuelles, de mitrailleuses et de grenades à tubes.
- vi) Le 19 mai, un hélicoptère de la FINUL, qui procédait à l'évacuation de blessés, a été pris sous le feu d'armes automatiques situées à environ 2 km au sud-ouest de Qana. Les soldats néerlandais ont riposté à partir de deux positions qu'ils occupaient et l'hélicoptère a pu mener sa mission à bien.

37. Il y a eu, en outre, 23 incidents, au cours desquels les positions et le personnel de la FINUL ont essuyé des tirs rapprochés déclenchés par des éléments armés. Ces incidents ont fait l'objet de vives protestations.

b) Incidents mettant en cause les forces de facto

38. Outre son quartier général de Naqoura, la FINUL a continué d'occuper 16 positions dans l'enclave. De plus, les cinq postes d'observation mis en place initialement par l'ONUST en 1972, conformément à une décision que le Conseil de sécurité avait adoptée par consensus, ont également été maintenus. Pendant la période considérée, les forces de facto ont continué à s'opposer avec succès à tout nouveau déploiement de la FINUL dans l'enclave.

39. Il n'y a eu, pour l'essentiel, aucun changement en ce qui concerne les restrictions à la liberté de mouvement du personnel de la FINUL et des observateurs de l'ONUST à l'intérieur de l'enclave, indiquées dans le précédent rapport (S/14789, par. 39). Ces restrictions réduisent la capacité opérationnelle du personnel de la FINUL et limitent la possibilité des observateurs de surveiller la situation dans la zone frontrière. Des efforts ont continué à être déployés pour remédier à cette situation et permettre aux observateurs de s'acquitter pleinement des fonctions qui leur ont été confiées par le Conseil de sécurité.

40. Les forces de facto ont continué à maintenir des positions dans la zone de déploiement de la FINUL à Dayt Yahun, Blate, Ett, Taibe, Rshaf et à la cote 880, près de At Tiri. La FINUL a fait des efforts soutenus, intervenant notamment à diverses reprises auprès des autorités israéliennes, pour faire évacuer ces positions qui constituent une provocation. Elle n'a toutefois pas pu obtenir la coopération nécessaire.

41. Parmi les accrochements les plus graves entre les forces de facto et le personnel de la FINUL, on peut signaler trois incidents distincts survenus le 17 décembre 1981 et les 7 et 14 mai 1982 et au cours desquels les forces de facto ont envahi et pillé une position ghanéenne dans l'enclave. Lors d'un autre incident grave survenu le 7 avril, des éléments armés ont occupé une maison à Brashit et pris sous leur feu une patrouille irlandaise qui faisait une enquête. Les éléments infiltrés se sont ensuite échappés en direction de la position tenue par les forces de facto à Bayt Yahun.

42. Durant la période considérée, les forces de facto ont tiré de nombreuses fois sur les positions de la FINUL ou à proximité de celles-ci. Au total, 63 incidents de ce genre ont été enregistrés. Ils ont fait l'objet de vives protestations.

c) Activités des Forces de défense israéliennes à l'intérieur et à proximité de la zone d'opération de la FINUL

43. Les activités des Forces de défense israéliennes dans la zone d'opération de la FINUL se sont poursuivies. La FINUL et l'ONUST sont intervenues à plusieurs reprises à ce sujet auprès des autorités israéliennes.

44. Les effectifs et l'équipement des Forces de défense israéliennes stationnées dans l'enclave sont demeurés importants. D'autres dispositions ont été prises par ces forces pour renforcer les postes d'observation et les positions de pièces d'artillerie. Des manoeuvres intensifiées ont été observées au voisinage de Khiam et récemment dans la région de Yarin également. Les effectifs des Forces de défense israéliennes ont été renforcés et leurs activités se sont accrues dans le secteur oriental de l'enclave, en particulier dans la région de Kafer Chouba et de Chebaa, et des patrouilles des Forces de défense israéliennes ont été fréquemment observées sur le pourtour de la zone de déploiement des bataillons néerlandais et ghanéen.

45. Le 21 avril, une jeep des Forces de défense israéliennes, qui circulait sur une piste menant à l'enclave des forces de facto à Ett Taibe, a sauté sur une mine. Un soldat israélien a été tué et un autre a été blessé et évacué par un hélicoptère de la FINUL. Les 7 et 8 mai, des soldats israéliens ont essayé de pénétrer dans la zone de la FINUL par hélicoptère et à pied. Des coups de semonce ont été tirés par des soldats norvégiens et les Israéliens se sont retirés. On a appris ultérieurement que cinq Libanais avaient été emmenés en Israël pour y être interrogés à la suite de la découverte de deux mines dans l'enclave. Les cinq Libanais ont été relâchés quelques heures plus tard.

46. Il y a eu des violations de l'espace aérien libanais par des avions israéliens et des violations des eaux territoriales libanaises par des bâtiments de la marine israélienne. La FINUL a observé 130 violations aériennes et 62 violations maritimes en décembre 1981, 285 violations aériennes et 53 violations maritimes en janvier 1982, 121 violations aériennes et 54 violations maritimes en février, 187 violations aériennes et 97 violations maritimes en mars, 368 violations aériennes et 59 violations maritimes en avril et 302 violations aériennes et 59 violations maritimes en mai.

47. Pendant la période considérée, les Forces de défense israéliennes ont tiré à proximité de diverses positions et de membres de la FINUL. Dix-sept incidents de ce genre ont été signalés. Des protestations énergiques ont été élevées à la suite de ces incidents, ainsi que des violations répétées du territoire libanais.

d) Efforts déployés pour maintenir le cessez-le-feu

48. Tant au Siège de l'Organisation des Nations Unies que sur place, des efforts intenses ont été déployés pour maintenir le cessez-le-feu qui était entré en vigueur le 24 juillet 1981 et le rétablir à la suite d'actes d'hostilité.

49. Le 21 avril 1982, mon inquiétude a été profonde lorsque j'ai appris qu'Israël avait déclenché des attaques aériennes contre le Liban. J'ai lancé un appel urgent pour demander la cessation immédiate de tous les actes d'hostilité et j'ai prié instamment toutes les parties de faire preuve de la plus grande modération afin que le cessez-le-feu, qui avait été généralement respecté, soit rétabli et maintenu. Le 22 avril, à la suite de consultations avec les membres du Conseil de sécurité, le Président du Conseil a publié, en leur nom, une déclaration dans laquelle ils ont demandé instamment qu'il soit mis fin à toutes les attaques armées et violations qui compromettent le cessez-le-feu en vigueur depuis le 24 juillet 1981 et ont mis en garde contre toute nouvelle violation du cessez-le-feu conformément à la résolution 490 (1981) du Conseil de sécurité du 21 juillet 1981. Dans la même déclaration, les membres du Conseil ont également placé toutes les parties devant les responsabilités qui leur incombent vis-à-vis de la paix et les ont invitées à oeuvrer pour la consolidation du cessez-le-feu (S/14995).

50. Le 9 mai, des avions israéliens ont de nouveau attaqué des objectifs au Liban. Plus tard, ce même jour, la FINUL a observé que des roquettes étaient tirées de positions palestiniennes situées dans la poche de Tyr en direction du nord d'Israël. Les attaques israéliennes ont fait l'objet d'une lettre datée du 10 mai émanant du Représentant permanent du Liban (S/15064 et Corr.1). A cet égard, le Conseil se rappellera également la lettre datée du 10 mai émanant du Représentant permanent d'Israël (S/15066).

51. La situation dans la région demeurant extrêmement instable, j'ai saisi toutes les occasions d'inviter les parties à faire preuve de modération et, ce faisant, j'ai tenu compte de la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 22 avril.

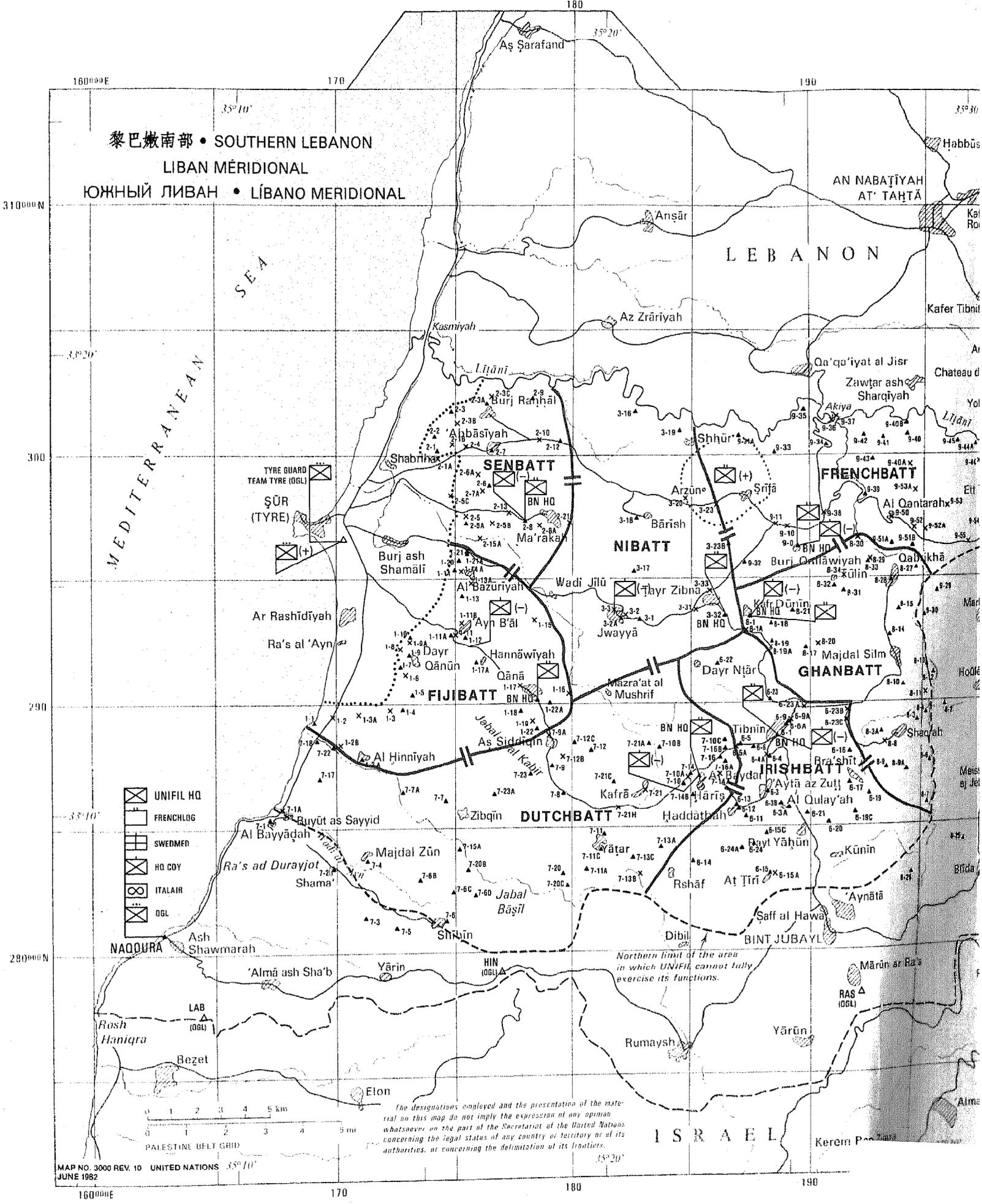
E. Activités humanitaires

52. Le calme relatif régnant dans la zone d'opération de la FINUL pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, ainsi que les efforts conjugués déployés par le Gouvernement libanais, la FINUL et d'autres organismes internationaux ont contribué à améliorer la situation sur le plan économique et social. L'agriculture, le commerce, les travaux de construction plus intenses et les services de base (enseignement, santé) ainsi que d'autres services publics remis en état peu à peu ont bénéficié du calme relatif. Vu ces conditions, un grand nombre de Libanais sont revenus et, de ce fait, les services publics et la FINUL doivent faire face aux besoins de 250 000 personnes environ.

53. La FINUL a continué à tenir des réunions régulières avec le Gouverneur du Sud du Liban, le Président du Conseil pour le Sud et des membres de leur personnel en vue d'aborder de manière coordonnée toutes sortes de questions économiques, sociales et humanitaires. A cet égard, la FINUL a fourni son appui pour l'exécution de projets financés par le Conseil pour le développement et la reconstruction et par le FISE. C'est ainsi que la FINUL a prêté son concours à la compagnie d'électricité libanaise en fournissant des escortes, en organisant des vols de reconnaissance par hélicoptère et en déminant des terrains. L'exécution de nouveaux projets de réfection de routes a commencé dans la zone d'opération en étroite consultation avec la FINUL. En outre, grâce à l'appui logistique et à la protection de la FINUL tant à Naqoura qu'à Ebl es-Saqi, le Conseil pour le Sud a pu verser des indemnités à plus de 2 000 personnes dont les biens avaient été endommagés dans l'enclave au cours de l'opération militaire israélienne de mars 1978. De même, la FINUL a fourni au FISE un appui logistique essentiel pour l'exécution de son programme d'assistance à la population du Sud du Liban. Le personnel médical de la FINUL a collaboré étroitement avec le Ministère de la santé du Liban ainsi qu'avec le FISE à l'amélioration des services médicaux. La section humanitaire de la FINUL a également contribué à résoudre le cas de villageois qui avaient été enlevés et elle a continué à coopérer avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) notamment pour rechercher les personnes disparues et visiter les prisonniers.

IV. ASPECTS FINANCIERS

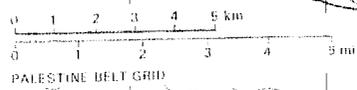
54. Par sa résolution 36/138 A du 16 décembre 1981, l'Assemblée générale a, notamment, autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban jusqu'à concurrence d'un montant brut de 13 316 666 dollars (soit un montant net de 13 177 500 dollars) par mois, pour la période allant du 19 décembre 1981 au 18 décembre 1982 inclus, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà de la période de six mois autorisée en vertu de sa résolution 488 (1981) du 19 juin 1981. Par la suite, par sa résolution 36/138 C du 19 mars 1982, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses pour la FINUL jusqu'à concurrence d'un montant brut de 1 913 000 dollars (soit un montant net de 1 910 333 dollars) par mois, pour la période allant du 19 juin au 18 décembre 1982 inclus, en plus des dépenses autorisées pour la Force en vertu de la résolution 36/138 A de l'Assemblée générale afin de financer l'accroissement des effectifs de la Force approuvé par le Conseil de sécurité en vertu de sa résolution 501 (1982). Les dispositions financières concernant la période commençant le 19 juin 1982 seront naturellement fonction de la décision que le Conseil de sécurité prendra.



黎巴嫩南部 • SOUTHERN LEBANON
 LIBAN MÉRIDIONAL
 ЮЖНЫЙ ЛИВАН • LÍBANO MERIDIONAL

MEDITERRANEAN SEA

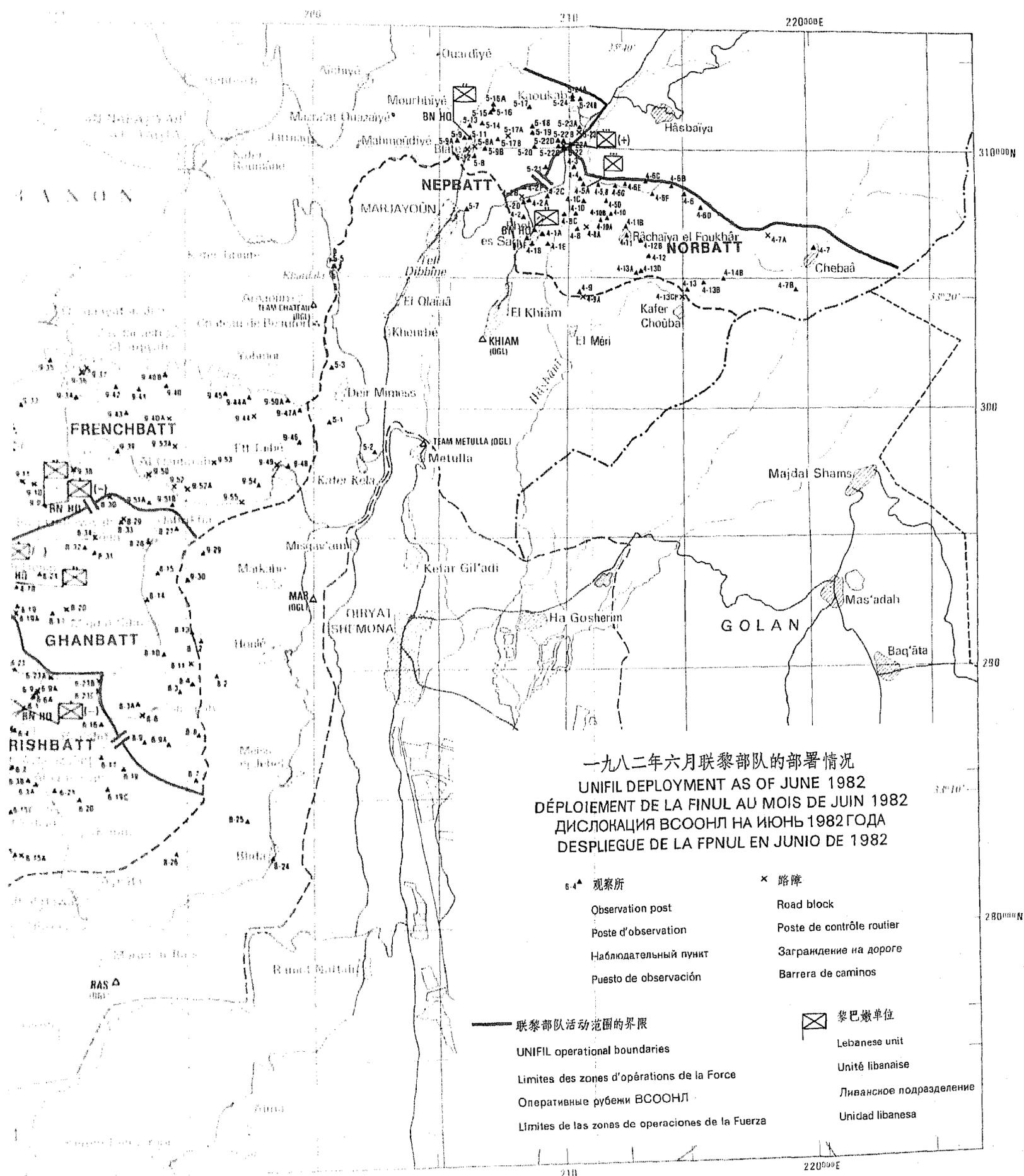
- UNIFIL HQ
- FRENCH LOG
- SWEDMED
- HQ COY
- ITALAIR
- OGL



The designations employed and the presentation of the material on this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations concerning the legal status of any country or territory or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers.

ISRAEL

Northern limit of the area in which UNIFIL cannot fully exercise its functions.



一九八二年六月联黎部队的部署情况
 UNIFIL DEPLOYMENT AS OF JUNE 1982
 DÉPLOIEMENT DE LA FINUL AU MOIS DE JUIN 1982
 ДИСЛОКАЦИЯ ВСООНЛ НА ИЮНЬ 1982 ГОДА
 DESPLIEGUE DE LA FPNUL EN JUNIO DE 1982

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| 6.4 ▲ 观察所 | × 路障 |
| Observation post | Road block |
| Poste d'observation | Poste de contrôle routier |
| Наблюдательный пункт | Заграждение на дороге |
| Puesto de observación | Barrera de caminos |

- | | |
|--|-------------------------|
| —— 联黎部队活动范围的界限 | ☒ 黎巴嫩单位 |
| UNIFIL operational boundaries | Lebanese unit |
| Limites des zones d'opérations de la Force | Unité libanaise |
| Оперативные рубежи ВСООНЛ | Ливанское подразделение |
| Límites de las zonas de operaciones de la Fuerza | Unidad libanesa |